

SEANCE DE CINEMA NOMADLAND 26/01/2022

I/ Quelques éléments contextuels

Sections 1 La Crise des subprime 2008

La crise des subprimes (en anglais : *subprime mortgage crisis*) est une crise financière qui a touché le secteur des prêt hypothécaires à risques(en anglais : *subprime mortgage*) aux Etats-Unis à partir de Juillet 2007. Avec la crise bancaire et financière de l'automne 2007 , ces deux phénomènes inaugurent la crise financière mondiale 2007-2008.

La crise trouve son point de départ dans la hausse des taux directeurs de la Réserve fédérale à partir de 2005. Cette hausse, renchérisant le coût du remboursement des prêts, s'accompagne ainsi d'un taux de défaut de 15 % de ces crédits en 2007. En outre, à partir de 2007, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les prix de l'immobilier baissent. Cette baisse, qui n'avait pas été anticipée, provoque de nombreuses faillites parmi les organismes de crédit qui avaient délivré des *subprimes*. En effet, ces organismes se remboursent, en cas de défaut sur un prêt, en vendant le bien immobilier. Cette baisse provoque également des faillites nombreuses parmi les fonds d'investissements qui spéculaient sur ces mêmes prêts hypothécaires à risque.

Enfin, la crise s'étendit au reste du monde, dans un contexte de contagion, à l'ensemble des acteurs économiques en raison de la titrisation, lorsque les banques qui finançaient les fonds d'investissement, lesquels avaient fait faillite, refusèrent de se prêter de l'argent de peur qu'elles ne détiennent des liquidités « toxiques ». Ces prises de position sont à l'origine de la crise financière mondiale de 2007 qui déboucha sur la crise bancaire et financière de l'automne 2008, entraînant le monde dans la crise économique des années 2008 et suivantes .

A/ Comment la crise a-t-elle commencé ?

La crise de 2008 a débuté avec les difficultés rencontrées par les ménages américains à faible revenu pour rembourser les crédits qui leur avaient été consentis pour l'achat de leur logement.

Ces crédits étaient destinés à des emprunteurs qui ne présentaient pas les garanties suffisantes pour bénéficier des taux d'intérêt préférentiels (en anglais « prime rate »), mais seulement à des taux moins préférentiels (« subprime »).

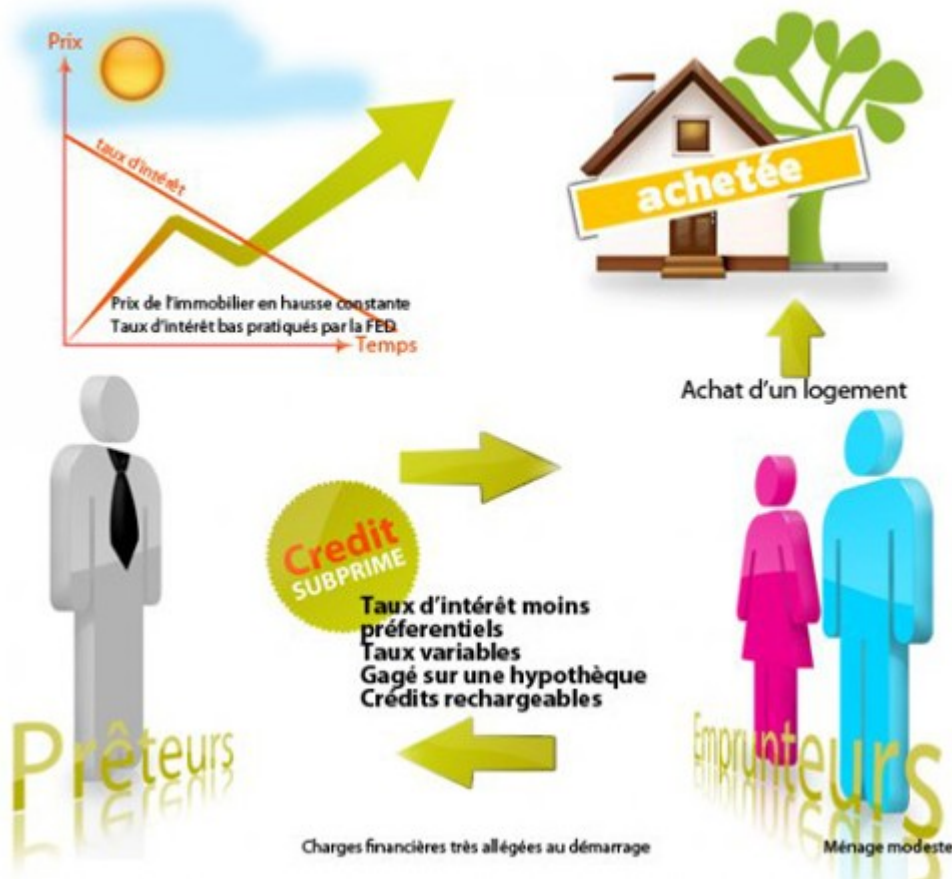
L'endettement des ménages américains a pu s'appuyer sur les taux d'intérêt extrêmement bas pratiqués pendant des années par la Banque centrale des États-Unis (la « FED ») à partir de 2001 après la crise boursière sur les valeurs « Internet ». En outre, les crédits étaient rechargeables, c'est-à-dire que régulièrement, on prenait en compte la hausse de la valeur du bien, et on autorisait l'emprunteur à se réendetter du montant de la progression de la valeur de son patrimoine.

Cela a soutenu la forte croissance des États-Unis.

Les crédits « subprime » ont été gagés par une hypothèque sur le logement acheté, l'idée étant que les prix de l'immobilier aux États-Unis ne pouvaient que grimper. Dans ces conditions, une défaillance de l'emprunteur devait être plus que compensée par la vente du bien hypothéqué.

Autre caractéristique, ces crédits ont souvent été accordés avec des taux variables. Plus précisément, les charges financières de remboursement étaient au démarrage très allégées pour attirer l'emprunteur. Elles augmentaient au bout de 2 ou 3 ans et le taux d'emprunt était indexé sur le taux directeur de la FED

●Shéma explicatif 1 :



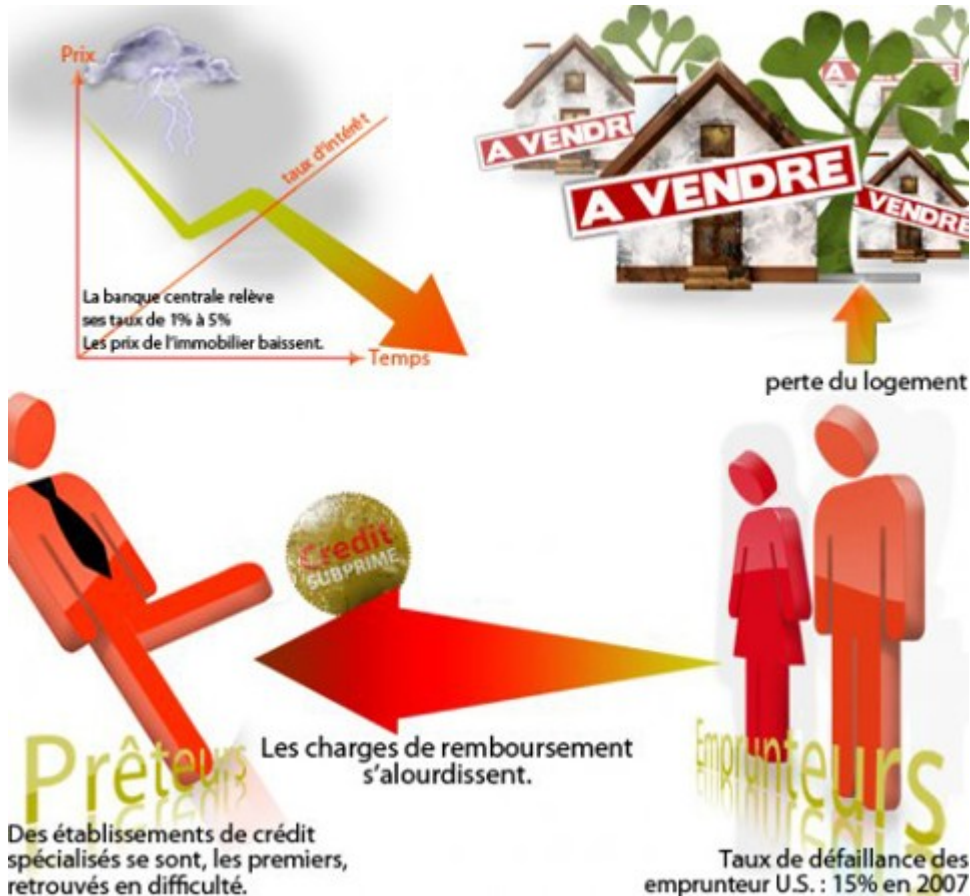
Ce qui s'est passé est finalement assez facile à comprendre :

- La Banque Centrale américaine a progressivement relevé ses taux de 1 % en 2004 à plus de 5 % en 2006 pour tenir compte de l'évolution de l'inflation et de la croissance américaine. Les charges financières des emprunts se sont considérablement alourdies. Un nombre croissant de ménages n'a pu faire face.
- "Les arbres ne sont pas montés jusqu'au ciel" et les prix de l'immobilier ont fini par se retourner à la baisse dans l'ensemble des États-Unis.
- Résultat : la valeur des habitations est devenue inférieure à la valeur des crédits qu'elles étaient supposées garantir. L'afflux des défaillances des emprunteurs et des reventes de leurs maisons hypothéquées a accéléré la baisse des prix de l'immobilier. Les pertes se sont donc accumulées également du côté des prêteurs. Des établissements de crédit spécialisés se sont, les premiers, retrouvés en difficulté.

A l'été 2007, le taux de non remboursement sur les crédits « subprime » dépassait 15 % contre 5 % en moyenne à la même époque pour l'ensemble des crédits hypothécaires aux États-Unis, chiffre lui-même record depuis 1986. Certes les défauts de paiement ne conduisent pas tous à la faillite de l'emprunteur et à la vente du bien hypothéqué. Mais on estimait, fin août 2007, que près d'1 million d'emprunteurs avaient perdu leur logement. Ce pourrait concerner *in fine* environ 3 millions de ménages américains.

Sur la base d'un taux de défaillance de 15 %, l'évaluation initiale du coût financier de la crise des « subprime » était de 160 milliards de dollars. Important certes, mais pas de quoi provoquer une crise financière mondiale.

●Schéma explicatif 2



B/Comment la crise s'est-elle propagée ?

Le déclencheur de la crise se situe donc dans un sous-compartiment du marché immobilier américain. Les établissements spécialisés dans le crédit « subprime » ont été directement et logiquement touchés. Mais c'est la mutation opérée depuis une quinzaine d'années avec ce que l'on appelle la titrisation qui permet de comprendre pourquoi et comment s'est opérée la contagion.

La titrisation consiste à transformer des crédits distribués par une banque en titres de créances (obligations) qu'un investisseur peut acheter et vendre à tout moment. On dit que ces obligations sont adossées à un portefeuille d'actifs. Les banques émettrices des crédits créent des sociétés intermédiaires dans lesquelles ces crédits constituent les actifs et qui émettent en contrepartie des obligations qui constituent le passif. Les intérêts et les remboursements des crédits servent au paiement des intérêts des obligations émises et à leur remboursement. Ces sociétés sont appelées SPV pour « *Special Purpose Vehicule* » ou « *véhicule spécial* », car elles n'ont pas d'autre objet social et sont créées au cas par cas.

Quant aux investisseurs, il peut s'agir de ces mêmes banques ou d'autres banques, de fonds de pension, de hedge funds, etc.

L'avantage pour la banque est qu'elle n'a pas à porter les crédits. Elle les sort de son bilan. Elle n'a pas à constituer un capital en réserve pour le cas où des difficultés de remboursement se présenteraient (règles prudentielles concernant les fonds propres), et peut plus facilement consentir de nouveaux crédits. Avantage pour les investisseurs : ils peuvent espérer un très bon couplage rendement / risque sur les obligations. Avantage pour l'économie en général : les risques

pris à l'origine par la banque sont reportés sur un plus grand nombre d'investisseurs. En cas de choc, celui-ci est en principe mieux absorbé. Cette mutation de la titrisation a ainsi permis le financement de la forte croissance des États-Unis et de l'ensemble du monde après la sortie de la crise boursière des valeurs « internet ».

C /Mais pourquoi le système a-t-il grippé et pourquoi le choc, au lieu d'être amorti, a-t-il été amplifié ?

1/ 1e raison : avec la titrisation la vigilance des banques et des courtiers immobiliers qui ont initié les crédits aux ménages a été moins importante sur la capacité de ces derniers à rembourser correctement leur emprunt.

Les banques qui « titrisent » portent moins les crédits. Elles se rémunèrent à la commission, puis revendent le crédit. Elles font de la quantité et peuvent être moins regardantes sur la qualité. Ce qu'on appelle l' aléa moral a joué à plein.

L'**aléa moral** consiste dans le fait qu'une personne ou une entreprise assurée contre un risque peut, de ce fait, se comporter de manière plus risquée que si elle était totalement exposée au risque. Exemple : si le propriétaire d'un vélo qui s'assure contre le vol réduit la taille des anti-vols au prétexte que si son vélo est volé il sera remboursé, il fait jouer l'aléa moral. Dans le cas des banques, il s'agit du fait que, se considérant comme non pénalisées en cas d'imprudences dans leur opérations, elles prennent plus de risques lors de l'octroi de crédits ou de l'exécution d'opérations de marché. Le cadre de la réglementation et de la régulation des activités bancaires et d'assurance s'efforce d'empêcher de tels mécanismes. Mais il peut parfois perdre de son efficacité. Ainsi, la politique monétaire doit veiller à empêcher les crises générales qui pourraient provenir des effets en chaîne de faillites bancaires sur l'ensemble du système et de l'économie. Mais pour les banques une telle garantie de « nationalisation des pertes » peut entraîner un mécanisme d'aléa moral.

2/ 2e série de raisons : la façon dont la titrisation a été opérée, avec une démultiplication opaque et spéculative du système.

Les banques d'affaires qui organisent la titrisation regroupent des « paquets » de crédits qu'elles mettent à l'actif des véhicules. Elles ont constitué des « **paquets de crédits** » « subprime », mais aussi des paquets mixtes, mélangeant des crédits subprime avec d'autres crédits hypothécaires, ou avec des crédits destinés à d'autres financements (par exemple des opérations LBO des fonds d'investissement).

Les risques de défaillance de ces « paquets » étaient supposés être inférieurs à ceux des crédits pris un par un. C'est ce qui permet d'obtenir une très bonne notation de la part des agences de notation sur les obligations émises en contrepartie. Mais cela n'est vrai que si les risques pris sur chaque crédit mis dans le paquet sont indépendants les uns des autres. Or, les risques mis en paquets n'étaient pas indépendants, (on appelle cela « granulaires ») mais interdépendants car tous liés au marché immobilier américain. La baisse des prix de l'immobilier américain a entraîné un effondrement de la valeur des actifs des véhicules.

La contagion et l'amplification ont alors tenu à la façon dont ont été construites les **obligations** souscrites par les investisseurs en contrepartie des paquets d'actifs. Celles-ci ont également été **découpées en « tranches »**. Certaines tranches comportaient des rendements plus élevés, mais aussi plus de risques, en ce sens qu'elles étaient les premières à être pénalisées si intervenaient des accidents de paiement sur les actifs. Ces obligations ont été en principe souscrites par des fonds d'investissement à risque (hedge funds). Des tranches intermédiaires venaient ensuite et des tranches plus sécurisées (dites « senior ») n'étaient pénalisées qu'en cas de dévalorisation générale des actifs, ce qui était supposé ne jamais intervenir. Elles étaient souscrites notamment par des investisseurs plus prudents (fonds de pension ..). Mais l'effondrement des actifs a entraîné même ces obligations dans la débâcle à la surprise de leurs souscripteurs puisqu'il n'y a pas eu d'alerte progressive par une détérioration de la notation.

Facteur supplémentaire, les investisseurs qui ont acheté les obligations n'ont pas tous acheté en payant comptant, mais en s'endettant à leur tour pour bénéficier de l'effet de levier d'un endettement à bas taux d'intérêt. Ces investisseurs, banques et hedge funds notamment ont opéré en quelque sorte une **titrisation au second degré** en créant de nouveaux véhicules (appelés cette fois-ci SIV ou « conduits ») dont l'actif a été constitué par des obligations des véhicules de premier niveau et dont le passif a été constitué par du papier commercial à court terme (appelés « *Asset Backed Commercial Paper* » ou ABCP). Il en a été émis plus de 1000 milliards de dollars

A savoir : On est là dans un mécanisme de « transformation bancaire » consistant à utiliser des ressources à court terme pour effectuer des prêts à long terme

La régulation et le contrôle des banques et notamment les règles de constitution d'un capital prudentiel en fonction des crédits distribués visent à protéger les épargnants et l'économie contre les risques liés à la transformation et à prévenir les paniques.

Mais alors, la transformation s'effectuait sur le marché et non dans les banques. Ces véhicules étaient contrôlés par leur créateur sans lui appartenir techniquement. Comme les autres véhicules de titrisation, ils étaient en principe hors bilan. Du coup, les règles communes du contrôle prudentiel bancaire ne leur sont pas appliquées.

L'effondrement des obligations a entraîné un mouvement de retrait massif vis-à-vis de ce papier commercial ainsi que l'assèchement brutal de la liquidité bancaire à partir de juillet 2007. Les banques ont mobilisé toutes leurs ressources pour leurs propres financements et ont refusé de prêter même à court et à très court terme aux autres banques. Cet engrenage a touché l'ensemble du système bancaire américain mais aussi européen parce que, dans le contexte de la globalisation financière, les banques européennes avaient également participé à ces montages.

Devant le risque de crise bancaire systémique, les banques centrales des Etats-Unis, d'Europe et du Japon, ont injecté massivement et à plusieurs reprises des liquidités dans le marché des crédits interbancaires au cours du 4e trimestre 2007

Section 2 les travailleurs Précaires

A/Définitions

Un « **emploi précaire** » ou un « **travail précaire** » désigne un emploi qui présente trop peu de garanties d'obtenir ou conserver dans un avenir proche un revenu « acceptable ». Dans la vie courante on parle aussi de **petits boulots**.

Des revenus très faibles ou des contrats courts sur un marché du travail fortement affecté par le chômage sont les principales sources du travail précaire.

Pour un actif, les situations de travail précaire peuvent avoir des origines diverses, notamment :

- des emplois à durée déterminée dans des branches d'activité ou des professions où le taux de chômage est élevé ;
- l'absence d'assurance chômage ;
- un travail insuffisamment rémunéré pour vivre dans des conditions de vie acceptables ;
- des emplois avec des clauses de mobilité géographique conséquentes,
- des emplois dans une société en difficultés financières au sein d'un secteur en mutation technologique, où la probabilité d'un licenciement « pour raisons économiques » est élevée ;
- un Etat incapable de protéger un employé d'un non-respect de son contrat de travail ou du travail au noir ;

Les conséquences du travail précaire peuvent aller au-delà du risque d'une situation dégradée dans un avenir proche. Par exemple, une banque refusera plus facilement un prêt à un travailleur précaire, qui aura des difficultés à fournir des garanties.

B/ En France

1/ Description et

En France, le contrat de travail le plus répandu est le contrat à durée indéterminée(CDI) ; le recours aux autres types de contrat doit faire l'objet de justifications expliquant leur nécessité¹.

À cause de leur faible durée, les contrats à durée déterminée (CDD) ou l'intérim, n'offrent pas la même sécurité de l'emploi qu'un CDI.

Il est important de faire la différence entre la continuité de l'emploi et la garantie qu'une situation ne se détériore pas. En France, le terme de « contrat précaire » est utilisé par les syndicats salariés qui entendent faire un parallèle entre les contrats non garantis dans la durée par l'employeur et la précarité. L'analogie sous-entend une difficulté notable de retrouver un autre emploi et une assurance chômage ne couvrant pas suffisamment ce risque.

2/ Mesure

3,3 millions de salariés précaires en France

DONNÉES 8 juillet 2021

La France compte 27 millions d'emplois, occupés par 24 millions de salariés et 3 millions d'indépendants. 12,4 % des emplois, soit 3,3 millions de personnes, ont un statut précaire.

EMPLOI PRÉCARITÉ

12,4 % des emplois ont un statut précaire en France, selon les données 2020 de l'Insee, qu'il s'agisse d'intérim, de contrats à durée déterminée ou d'apprentissage. Au total, cela représente 3,3 millions de salariés. La très grande majorité (8,5 % du total des emplois) sont des CDD.

Évaluer la précarité de l'emploi n'est pas une chose aisée. Les apprentis, par exemple, comptabilisés par l'Insee dans cette catégorie, reçoivent une formation. On pourrait les compter à part, même si leur contrat de travail est précaire. L'Insee n'intègre pas les précaires non salariés dont une partie – surtout la moins qualifiée – est soumise aux aléas des contrats au jour le jour (voir encadré). Ces données masquent aussi que, malgré leur contrat à durée indéterminée, les moins qualifiés employés des petites et moyennes entreprises (PME) sont souvent moins bien protégés des fluctuations économiques.

Dans les périodes de crise, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent des protections essentielles dans le monde du travail. Les travailleurs précaires sont, à l'inverse, les premières victimes d'une chute de l'activité économique, on l'a constaté en 2020 : L'augmentation du chômage a concerné d'abord les intérimaires et salariés en contrat à durée déterminée dont le contrat n'a pas été renouvelé.

La précarisation des statuts d'emploi ne se généralise pas. Mais le marché du travail se fissure en deux univers opposés : des instables, qui alternent entre CDD et intérim (beaucoup de jeunes peu qualifiés) et des salariés qui occupent des emplois stables (fonctionnaires, salariés qualifiés).

Répartition de l'emploi selon le statut

	Nombre en milliers	Répartition de l'emploi total en %
Non-salariés	3 349	12,4
Salariés	23 646	87,6
Contrats à durée indéterminée	20 311	75,2
Contrats précaires	3 334	12,4
- dont intérimaires	575	2,1
- dont apprentis	468	1,7
- dont contrats à durée déterminée	2 291	8,5
Ensemble	26 995	100

Population active occupée de 15 ans et plus. Lecture : parmi l'ensemble des actifs en emploi, 12,4 % ont un statut précaire.

Source : Insee – Données 2020 – © Observatoire des inégalités

Et les trois millions d'indépendants

12,4 % des emplois – trois millions au total – sont occupés par des personnes qui ne perçoivent pas de salaire, mais qui vendent leur production (biens ou services). À l'intérieur de cet ensemble – dont on parle peu –, les inégalités sont extrêmes, aussi bien en matière de précarité que de niveau de vie. Quoi de commun entre l'artisan maçon soumis aux aléas du secteur du bâtiment et le chirurgien de renom dont la clientèle est assurée ? À l'évidence, il faudrait intégrer une partie des indépendants les moins qualifiés au sein des emplois précaires

4/ Définition

Selon l'Insee, « la précarité ne répond pas à une définition univoque et son appréciation soulève des difficultés théoriques et méthodologiques ». « Deux dimensions de la précarité peuvent être distinguées [...] d'une part la précarité de l'emploi est caractérisée par la relation contractuelle et sa plus ou moins grande stabilité ; d'autre part la précarité du travail qui renvoie à la manière dont l'individu se représente son rapport à l'emploi (conditions de travail, possibilité de promotion, appréciation de l'environnement de travail, etc.) et la sécurité de l'emploi. »

Si les employés en CDI peuvent être licenciés, ils toucheront des indemnités de licenciement et des allocations chômage (si leur durée de cotisation a été supérieure à la durée minimale). En revanche, pour un « travailleur précaire » en CDD, la crainte d'un licenciement avant la fin du contrat est faible (les indemnités de licenciement sont alors très élevées), et le travailleur bénéficie d'une « prime de précaité » (sauf dans la fonction publique pour les contrats à durée déterminée

(CDD) signés avant janvier 2021), cependant la crainte principale de ne pas retrouver immédiatement un autre emploi peut être difficile à vivre.

Les travailleurs précaires ont davantage de difficultés à obtenir des emprunts auprès des établissements de crédits. Ils ont également plus de mal à accéder à des formation

3/ Autres facteurs

D'autres facteurs remettent en cause la continuité de l'emploi, y compris dans le cadre de contrats à durée indéterminée, et peuvent entraîner un sentiment de précarité :

- la mauvaise santé économique de son entreprise,
- le risque de décisions de l'employeur pouvant entraîner des fermetures de site, déplacement d'atelier...
- les situations peu protégées comme celles des travailleurs indépendants ou des responsables de petites entreprises dont le revenu est directement lié aux aléas de la demande de leurs clients,
- les changements d'objectifs de l'employeur sans remise en cause de la continuité de l'emploi, c'est alors la nature de l'emploi qui est précaire (cas des fonctionnaires soumis aux aléas politiques),
- l'instabilité des lieux d'affectation (personnels non titulaires de postes).

À l'instar du salaire, la précarisation de l'emploi peut constituer une variable d'ajustement de l'économie. À ce titre, les travailleurs peu qualifiés peuvent être les plus touchés par la précarité⁹. À une plus petite échelle, les employeurs ont recours aux contrats précaires pour :

- accompagner les fluctuations économiques, en reportant les aléas de la demande sur les salariés, tout en évitant les fortes contraintes liées au licenciement de salariés sous contrat à durée indéterminé ;
- éviter d'atteindre un effectif de salariés en contrat à durée indéterminée, situation qui peut amener une augmentation des exigences réglementaires applicables, ou dépasser des quotas d'emploi statutaires ;
- diverses autres raisons comme la substitution des périodes de congés par des périodes de chômage (cas de certaines compagnies aériennes qui utilisaient des hôtesses en Cdd renouvelés quelques semaines après leur interruption ou qui emploient des étudiants comme personnels complémentaires de bords).

C/ A travers le monde

1/Allemagne

En 2005 le gouvernement de Gerhard Schröder a introduit des réformes sociales connues comme « Hartz IV ». Ces réformes s'accompagnent de la création d'un nouveau type de contrat qu'on appelle officiellement « Minijob ». En 2013 il y avait 7 millions de travailleurs, ou presque 20 % de la population active ayant un contrat « Minijob ». Ces contrats se caractérisent par un manque d'assurance maladie ainsi que certains allocations sociales.

2/Royaume-Uni

Selon l'institut national de statistique (ONS) 1,4 million de Britanniques sont employés sous un « contrat à zéro heure » et 1,3 million avec des contrats de travail ne garantissant aucune quantité d'heures hebdomadaire de travail. Les données publiées par l'ONS en avril 2014¹ indiquent que le travail précaire en Grande-Bretagne était considérablement sous-estimé dans les statistiques publiques.

Au Royaume-Uni, cinq millions de personnes travaillent comme autoentrepreneur, en particulier par l'intermédiaire de plates-formes dans cette Gig economy («économie des petits boulots»). Les chantiers sont presque entièrement composés d'autoentrepreneurs. Maçons, peintres, électriciens, travailleurs manuels, de même les releveurs des compteurs de gaz ou d'électricité, distributeurs des produits en colis vendus sur Internet, les chauffeurs de taxi, les consultants, les journalistes pigistes sont sous ce statut.

3/Canada

Au Canada en 2001, environ 11 % des employés ont un emploi « non conventionnel ou temporaire ».

4/ Portugal

Au Portugal, le travail précaire concerne plus de deux millions de travailleurs ; un sur six de ces travailleurs précaires (326 000) cumule plusieurs emplois. Chez les moins de 25 ans, 53,3 % des travailleurs sont précaires :stages , contrats à durée déterminés et recibos verdes.

Il Jessica Bruder auteure de Nomadland

A/ Biographie

Jessica Bruder est une journaliste qui écrit sur les sous-cultures et les problèmes sociaux.

Pour son livre à succès *Nomadland du New York Times* , elle a passé des mois à vivre dans un camping-car, documentant des Américains itinérants qui ont abandonné le logement traditionnel et pris la route à plein temps, leur permettant de voyager d'un emploi à l'autre et de se tailler une place dans un environnement précaire. économie. Le projet a duré trois ans et plus de 15 000 miles de conduite - d'un océan à l'autre et du Mexique à la frontière canadienne. *Nomadland* a remporté le prix Ryszard Kapuscinski du reportage littéraire et le prix discover . Il a été finaliste pour le prix J Anthony Lukas et le prix du livre Helen Berstein. *Le New York Times* l'a nommé à la fois un livre remarquable et un choix des éditeurs. Le livre a été traduit en 24 langues et adapté en un film éponyme oscarisé.

Jessica est également l'auteur de *Burning Book* et, avec le co-auteur Dale Maharidge, de *Snowden's Box : Trust in the Age of Surveillance*.

Jessica est professeure auxiliaire à la Columbia Journalism School et contribue au *New York Times* depuis plus d'une décennie. Elle a écrit des couvertures pour les magazines *The Atlantic*, *Audubon*, *New York* , *WIRED* et *Harper's* . Ses articles ont également été publiés dans des médias tels que *The Washington Post* , *The Associated Press* , *The New York Times Magazine* , *The Guardian*, *The International Herald Tribune* , *The Christian Science Monitor*, *Inc.* et *O: The Oprah Magazine* . Elle a été journaliste à *The Oregonian* et *The New York Observer* et rédacteur en chef du magazine *Fortune Small Business* . Ses photographies apparaissent dans *Nomadland*, *Burning Book* et *Snowden's Box*, et ont également été publiées par *le New York Times*, *le New York Observer* et le magazine *Blender* .

Jessica est titulaire d'un baccalauréat en anglais et en français de l'Amherst College et d'une maîtrise en rédaction de magazines de la Columbia Journalism School. Son travail a été soutenu par des bourses du Bellagio Center de la Fondation Rockefeller, du Logan Nonfiction Program, de MacDowell et de Yaddo.

En remontant plus loin, elle était une barista Starbucks, une snowboardeuse, une nerd de la guitare électrique, une vendeuse de magasin de musique, une conseillère de camp junior et une serveuse vraiment moche. Elle est, éternellement, un membre fier et insigne du Madagascar Institute et des Flaming Lotus Girl. Elle vit à Brooklyn avec un chien nommé Max et plus de plantes qu'on ne peut secouer un bâton feuillu

B/ interview de l'auteure dans Globe 2019 Propos recueillis par Sophie Chérier.

« **GLOBE : Pour nous, Européens, votre enquête fait froid dans le dos. Il y a bien ici des travailleurs qui dorment dans leur voiture et des saisonniers exploités, mais ce n'est pas encore un phénomène de masse. Que pensez-vous de l'évolution du monde du travail, de la dégringolade du prix de la main-d'oeuvre, de l' « ubérisation » et de son nouveau prolétariat ?**

Jessica Bruder : Notre filet de protection sociale est tellement effiloché que les Américains passent au travers à un rythme alarmant – et pas seulement les « sans adresse » que j'ai suivis pour *Nomadland*. En mai 2018, j'ai écrit pour la *New York Magazine* un article sur un chauffeur de taxi, Doug Schifter, qui s'est tué d'un coup de fusil de chasse devant l'hôtel de ville pour attirer l'attention sur la chute des salaires. Il voulait que tout le monde sache à quel point la vie des chauffeurs de taxi est devenue difficile depuis qu'Uber et d'autres applications de transports ont inondé le marché avec leurs prix cassés, profitant de l'incapacité des législateurs à les régler.

On a cru un moment que la mort de Schifter mettrait le feu aux poudres. Les militants syndicaux l'ont comparé à Tarek el-Tayeb Mohamed Bouazizi, le marchand de fruits tunisien dont l'auto-immolation a déclenché le Printemps arabe. Mais il ne s'est quasiment rien passé. Depuis le suicide de Schifter, cinq autres chauffeurs de taxi se sont suicidés à New York en raison de difficultés économiques. Mais ces décès ne retiennent plus beaucoup l'attention. Le public est anesthésié, les médias sont passés à autre chose. Je pense que ce qui se passe en Amérique en ce moment devrait être une sonnette d'alarme pour le reste du monde.

G. : Nous bénéficions encore en France d'un système de Sécurité sociale bâti en 1945 par un ministre communiste, Ambroise Croizat, et par le Comité national de la Résistance (CNR) dont le programme s'intitulait « Les Jours heureux ». Le programme de Donald Trump devrait-il s'appeler, selon vous, « Les Jours malheureux » ?

J. B. : Trump est un escroc, un bigot, un tyran et un égocentrique. Sa politique est une projection à grande échelle de sa personnalité. Vous pouvez l'entendre à chaque fois qu'il scande « America First ! » Mais bien que Trump soit un désastre absolu pour l'Amérique, certains des problèmes les plus insolubles de notre pays datent de bien avant le gouvernement actuel. Il y a un triste domaine où l'Amérique est la « first » depuis longtemps : nous sommes le premier des pays hautement développés en matière d'inégalité économique. Dans une grande entreprise américaine, le P-DG moyen gagne 271 fois le salaire d'un travailleur moyen. Cet écart s'est drastiquement creusé. En 1965, le rapport n'était que de 20 pour 1.

Parallèlement, l'Amérique a longtemps compté sur les employeurs pour fournir l'essentiel des soins de santé, de l'assurance retraite et d'autres avantages aux travailleurs. Cependant, ces dernières années, les entreprises ont mis au point de nouvelles stratégies pour reclasser les salariés en « entrepreneurs indépendants », leur supprimant du même coup ces avantages. Cela a rendu notre absence de filet de sécurité sociale cruellement douloureuse. J'en ai vu les conséquences à travers toute l'Amérique pendant que je travaillais sur *Nomadland*. Et il me paraît important de mentionner que l'ensemble du livre a été rédigé sous la présidence d'Obama, avant même que la Trumppocalypse ne commence.

Je pense que les Américains prennent progressivement conscience des ravages du capitalisme actuel. Nous avons beaucoup à apprendre des pays dont les sociétés sont plus égalitaires. Mais déjà, le socialisme – longtemps considéré comme un gros mot dans ce pays – attire une nouvelle génération de partisans au fur et à mesure de l'évolution des mentalités. Les Millennials s'y intéressent. Et je pense que leurs aînés aussi, même s'ils ne veulent pas en parler ouvertement. Regardez comme l'Affordable Care Act (loi sur les soins abordables), autrefois si controversé, est devenu populaire... une fois que les électeurs se sont rendu compte que Trump pourrait bien l'abroger ! Les soins de santé ont été l'un des sujets centraux de nos récentes élections de mi-mandat – et une des raisons pour lesquelles les démocrates ont repris le contrôle de la Chambre des représentants.

G. : Les héros de votre enquête sont extraordinairement attachants. Ils sont drôles, généreux, intelligents, d'un courage sans faille. Mais font « contre mauvaise fortune bon coeur » plutôt que de s'organiser et de mettre leurs qualités au service d'un mouvement de révolte, de boycott, voire de révolution. Ils trouvent, à un problème collectif, des solutions individuelles. La politique est-elle morte en Amérique ? Leur attitude compose-t-elle, au contraire, une nouvelle façon de faire de la politique ?

J. B. : Beaucoup des gens que j'ai rencontrés alors que je voyageais pour *Nomadland* vivaient dans des conditions si précaires que tous les projets au long cours – politiques ou autres – leur semblaient inenvisageables. Ils n'imaginaient pas pouvoir changer quoi que ce soit à leur vie par le biais de la politique. Ils vivaient au jour le jour. Bien souvent, ils avaient développé une sorte de zénitude forcée face à la malchance. Certains avaient quasiment renoncé au système – ou, plus exactement, en avaient été si souvent rejetés qu'ils avaient fini par abandonner. D'autres ne voulaient pas être vus comme des « râleurs » ou des « pleurnicheurs » dans une culture qui porte aux nues l'illusion d'autosuffisance et impute la pauvreté à la paresse individuelle – alors que ce sont les politiques axées sur le marché qui ont créé cette inégalité généralisée des revenus. Et la honte, malheureusement, est un excellent moyen de faire taire les gens.

Au-delà de ça, les gens qui vivent de façon nomade se heurtent à des obstacles supplémentaires quand ils veulent participer à la vie politique américaine. De nombreux États exigent que les électeurs votent localement, ce qui est compliqué quand on voyage sans cesse.

La politique n'est pas morte en Amérique. Mais elle est compliquée et frustrante, comme elle l'a toujours été. Dans *Nomadland*, je mentionne l'auteur James Rorty, qui a erré à travers l'Amérique pendant la Grande Dépression, parlant à des gens qui cherchaient du travail sur la route. Beaucoup étaient indéfectiblement joyeux, ce qui le frustrait au-delà de tout. Dans son livre de 1936 intitulé *Where Life Is Better*, il écrit : « Je n'ai rien rencontré en 15 000 kilomètres de voyage qui me dégoûte et me consterne autant que cette addiction américaine à la méthode Coué. »

Je ne suis pas aussi cynique que Rorty. Mais je suis d'accord avec lui pour dire qu'il existe un puissant courant de psychologie positive dans ce pays – cette idée optimiste qui veut que si vous vous ne lâchez rien, de meilleurs jours viendront. C'est très beau quand ça motive les gens à se dépasser pour atteindre leurs objectifs, mais ça a aussi un côté très sombre, et déchirant. Toute la responsabilité repose sur les épaules de l'individu, on oublie de prendre du recul pour voir la situation dans son ensemble, de considérer le rôle de la communauté. Quand les gens ne peuvent pas réaliser leurs rêves parce que le système est truqué, et qu'on les conditionne à penser que l'échec est entièrement leur faute, qu'il faut en avoir honte... on les condamne à battre en retraite. En tant que système de croyance, la psychologie positive peut exercer un contrôle effrayant sur la société. Mais est-ce nouveau ? Non. Nous avons déjà vu cela ».

C/ Interview donnée à Grazia propos recueillis par Caroline Lumet

03/03/2019

« Un lointain souvenir la crise des subprimes ? Une décennie s'est écoulée depuis l'éclatement de la bulle financière et immobilière qui frappa les Etats-Unis en 2008. Les banques se sont relevées, l'économie américaine aussi. Mais des millions d'Américains, eux, sont restés sur le carreau. Beaucoup de personnes âgées ont perdu leurs économies, leur maison. Depuis, une partie d'entre eux se déplace d'un job à l'autre à bord de pick-up et de camping-cars rafistolés. Pendant trois ans, la journaliste Jessica Bruder a parcouru les routes en leur compagnie. Dans *Nomadland* (éditions Globe, 320 pages), elle décrit le quotidien de cette communauté inattendue, l'entraide via Facebook, les camps éphémères et les veillées au coin du feu. Une armée de travailleurs pauvres, à la merci d'employeurs parfois peu scrupuleux.

Ils roulent de ferme en ferme pour les cueillettes, vendent des hot dogs lors des matchs de base-ball ou travaillent... chez Amazon. Le leader du e-commerce est le principal employeur de ces nomades, et a même développé un programme spécial : CamperForce. A proximité des entrepôts, des terrains vagues accueillent les véhicules dans lesquels s'entassent les maigres possessions des employés.

Et aucun traitement de faveur : vingt kilomètres par jour, des kilos de cartons à transporter, qu'on ait 20 ou 60 ans. Jessica Bruder raconte cette expérience vécue de l'intérieur.

Pour votre livre, vous avez passé trois ans sur les routes, réalisé des centaines d'interviews... Quelle est la clé d'un journalisme d'immersion réussi ?

Une passion profonde et pérenne pour votre travail. Vous devez aimer les gens et vouloir aller au plus profond de vos sujets. Dans le froid, la saleté et les ténèbres, mais aussi dans la joie et la forte camaraderie qui naissent de l'adversité. Vous devez savoir que les frontières – entre documentaire et sujet, pensée et action, platitudes politiques et expérience réelle, vous-même et les autres -vont s'estomper. Vous devez également être prêt à vous éloigner de la foule, à vous retrouver face à vous-même et aux mots sur la page.

Est-ce le moment le plus difficile ?

Oui, parfois. Et lorsque l'écriture est terminée, lorsque vous avez déployé tous vos efforts, il n'y a aucun moyen de savoir si le monde en aura quelque chose à faire. Mon meilleur ami, Dale Maharidge, qui est journaliste narratif (*genre plus typiquement américain dans lequel la méthode d'investigation est rigoureusement journalistique, mais où l'écriture convoque les techniques de la narration littéraire, ndlr*), aime à dire que les gens comme nous sont des « solitaires grégaires ». Le journalisme d'immersion consomme tout. C'est la chose la plus difficile que j'aie jamais faite et aussi la plus enrichissante.

Tout au long du livre, on découvre des personnes diplômées : des anciens profs, un directeur... Cela laisse à penser que tout un chacun pourrait se retrouver dans cette situation ?

Au cours de mes années d'enquête sur les nomades, j'ai rencontré des gens à travers tout le pays, issus de tous les horizons scolaires et socio-économiques.

La majorité des personnes qui occupe des emplois de « workamping » et vit dans des véhicules pour échapper aux coûts élevés du logement est âgée et blanche. Cela tient en partie au racisme ambiant en Amérique : les personnes de couleur sont plus susceptibles de subir le harcèlement de la police ou la violence sur la route. Mais la population nomade continue de croître et de se diversifier, en termes d'âge et de race. Les gens tissent des liens sur la route. L'Amérique est une nation d'immigrés, une machine à mouvement perpétuel. En période de bouleversement, nous prenons la route pour nous réinventer.

Des personnes âgées qui nettoient des toilettes de camping, qui travaillent aux champs... La faute à la conjoncture économique, mais peut-être aussi à un certain manque de solidarité ?

Cela me fait de la peine lorsqu'on impute l'atomisation de la société à une dégradation des « valeurs familiales traditionnelles ». C'est un argument très populaire auprès de l'électorat de Donald Trump en Amérique. Beaucoup de nomades que j'ai rencontrés ont un profond amour pour leurs familles et vice-versa. Mais ils font également face à une dure réalité. Leurs enfants vivent dans un pays sans le filet de la sécurité sociale. Leurs ressources sont limitées et le stress sans précédent. Le problème, c'est que nous vivons dans une économie individualiste, où toutes les places de gagnants sont prises, et la population en bas de l'échelle économique en fait les frais. Ce n'est pas la faute des familles. Pour pouvoir s'épanouir, les Américains ont besoin d'une solide assurance maladie, d'un accès à un logement abordable, de services de garde d'enfants et d'emplois bien rémunérés. Le problème n'est pas un manque d'amour ni de soins. Sauf parmi nos hommes politiques et les soi-disant « maîtres de l'économie ».

Avez-vous une idée de leur nombre ?

Il n'y a pas de chiffres officiels, mais je dirais des centaines de milliers. Et ça augmente.

Vous écrivez que vous avez parfois eu l'impression de parler avec des prisonniers. Pourquoi ?

C'était dans l'un des camps d'Amazon. Les gens comparaient le fait de travailler dans l'entrepôt à celui de purger une peine de prison. Certains d'entre eux avaient regardé la série *Orange Is the New Black* et se trouvaient des points communs avec les détenus.

Diriez-vous que ces gens vivent ou qu'ils survivent ?

Les deux. Mais quiconque pense que survivre est une mauvaise chose n'a pas vraiment vécu. »

III Pour aller plus loin

A/ Bibliographie

Nomadland de Jessica Bruder – Livre de poche – parution 25/11/2020 Editeur J'ai lu

B/ Adaptation de l' Article Tiré de L'Éthique économique de la bible de JEAN PAUL Mar2chal extrait de l'Economie politique 2005/3N°27 pages 66 à 81

« Il apparaît chaque jour plus clairement que l'économie de marché mondialisée qui règne aujourd'hui sans partage sur la planète s'accompagne d'un creusement dramatique des inégalités tant entre individus qu'entre pays, d'une destruction massive de l'écosystème terrestre et d'un épuisement accéléré des ressources naturelles. Se pose donc, de façon plus pressante que jamais, la question du sens à donner à l'activité économique. Or, la question du sens étant fondamentalement une interrogation morale, les dommages que le néolibéralisme cause aux êtres humains et à la biosphère nous conduisent à examiner les analyses menées dans le cadre de ce compartiment particulier, .../...qu'est l'éthique économique. Ils nous obligent, ce faisant, à nous souvenir que, comme le souligne Amartya Sen, l'économie est en fait issue de deux origines : une origine "mécanique", portée sur la logistique, et une origine "éthique", préoccupée par les fins ultimes (2). Si l'on trouve, certes, des traces d'une approche "mécanique" au IV^e siècle avant notre ère, avec un texte tel que le *Traité du politique* de Kautilya (3)/...conseiller et ministre de l'empereur indien Candragupta -, il faut en fait attendre le XVII^e siècle, et surtout le XIX^e, avec notamment Léon Walras, pour que celle-ci connaisse son plein déploiement. Le fondement éthique, quant à lui, trouve, selon Amartya Sen, son origine dans la philosophie aristotélicienne.

Athènes et Jérusalem

Si l'apport d'Athènes à l'éthique économique est bien évidemment essentiel, il ne doit pas pour autant masquer, comme cela semble être souvent le cas, celui des textes bibliques. Dit autrement, si la façon qu'a **Aristote de placer la science économique sous la tutelle de la science politique et d'établir une distinction, en partie de nature morale, entre économie et l'accumulation de richesse pour elle-même**. Il nous aide encore aujourd'hui à analyser certaines questions économiques, on verra, dans les pages qui suivent, que la législation biblique sur les questions sociales et foncières peut contribuer, quant à elle, à dessiner les contours d'un esprit, d'une éthique aptes à inspirer utilement les comportements individuels et collectifs du temps présent (4). .../... . La dimension religieuse, voire rituelle, desdits principes étant loin d'en épuiser le sens, ils peuvent donc fort bien faire l'objet d'une approche purement laïque. Certains récuseront .../... une telle possibilité et montreront, ce faisant, qu'ils ignorent que la proclamation des Droits de l'homme au XVIII^e siècle est en fait, comme le montre Henri Bergson, la traduction dans l'ordre politique moderne de l'affirmation prophétique de l'inviolabilité de la personne, voire un aboutissement de l'idée de justice universelle présente chez Isaïe (6).

Mettre en perspective les dysfonctionnements économiques et sociaux du monde contemporain "avec les enseignements issus d'un passé extrême"⁽⁷⁾ peut servir la science et la recherche. .../... Une telle méthodologie se situe évidemment aux antipodes de l'habitude néolibérale, qui consiste à évaluer toute organisation économique et sociale, passée ou présente, en fonction de sa plus ou moins grande proximité par rapport au modèle de la concurrence parfaite. .../...

Si le regard que la Bible pose sur les problèmes économiques peut paraître à maints égards déroutant, c'est qu'il tranche avec un mode de pensée grec .../... qui nous est inculqué sur le mode de l'évidence. Un mode de pensée .../... très conceptuel.../... qui tend à dévaloriser le questionnement économique, .../... au profit de la réflexion politique. Cette dernière prend d'ailleurs souvent un tour très abstrait. .../...Ainsi Platon savait pertinemment que sa République idéale n'était pas destinée à s'incarner dans la réalité .../...

.../...La dévalorisation de l'économique par rapport au politique, elle allait traverser les siècles. Et c'est ainsi que des auteurs aussi différents que Raymond Aron ou Hannah Arendt établissent une frontière (quasi) étanche entre le politique, domaine de la délibération et de la liberté, et l'économique, perçu uniquement comme champ de la nécessité et des calculs d'optimisation. Chez Raymond Aron, la chose est exprimée avec la plus grande clarté: "*Par économie, écrit-il, on entend l'ensemble - conduites individuelles et institutions collectives - dans et par lequel les hommes s'efforcent de surmonter leur pauvreté originelle, la disparité entre besoins ou exigences d'une part, ressources de l'autre. Par politique, on entend l'ensemble qui établit, entre individus et groupements animés de désirs contradictoires, des relations stables d'autorité et de dépendance*"⁽¹¹⁾ Formulée de façon différente, la même optique prévaut en fait également chez Hannah Arendt. Comme l'explique Paul Ricoeur, "*à l'encontre de Marx, Hannah Arendt insiste pour que l'économie reste liée à l'"oikia", c'est-à-dire à la maisonnée (...). L'économie, à titre ultime, reste le soin d'une "oikia" collective* »⁽¹²⁾

Tout autre est l'approche biblique. Son avantage,.../... est d'utiliser "la parabole du fait concret", c'est-à-dire de partir d'expériences pratiques intelligibles par tous. L'universalité de la démarche biblique ne se situe donc pas dans la mobilisation de concepts abstraits - dont on sait parfaitement que la compréhension est, dans les faits, réservée à une petite élite -, mais dans l'universalité des situations concrètes évoquées : "*Dans le monde d'expression biblique, il suffit de l'humain pour comprendre ce qui est proposé. La parabole biblique est intelligible pour le paysan galiléen comme pour le docker de Corinthe au temps de saint Paul, comme pour l'ouvrier des usines de Paris, à notre époque*"¹³

Une telle spécificité résulte bien évidemment de nombreux facteurs. On pourrait par exemple mobiliser une explication de type sociologique, en soulignant que la pensée juive et chrétienne n'a pas été élaborée dans une société où les tâches de production, et plus largement l'essentiel des occupations à finalité matérielle, étaient exécutées par des esclaves. Le travail, l'exercice d'une profession, est présent dans la biographie même de personnages bibliques de tout premier plan. S'agissant du *Premier Testament* ⁽¹⁴⁾, on pense bien sûr à Moïse gardant des moutons (Ex 3, 1), Saül cultivant les champs (I S 11, 5), David faisant paître les brebis (I S 17, 34) ou encore Amos qui était berger et cultivait les sycomores (1, 1 et 7, 14). Le *Second Testament* est lui-même peuplé de travailleurs. On se contentera ici de citer Joseph époux de Marie, qui est charpentier, et les quatre premiers disciples, dont le plus connu est Simon-Pierre, qui sont pêcheurs sur le lac de Gennésareth (Lc 5, 1-11). D'où cette injonction contre l'oisiveté prononcée par saint Paul dans sa Deuxième épître aux Thessaloniciens (3, 10) et qui a souvent fait l'objet d'interprétations malveillantes : "*Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.*"

C'est également que le travail constitue un aspect de l'ordre cosmique. La rupture de la félicité paradisiaque - félicité qui n'allait d'ailleurs pas sans l'exercice d'un certain travail, puisque Adam devait "**cultiver**" et "**garder**" le jardin d'Eden (**Gn 2, 15**) - engendre la responsabilité humaine dans la réparation, voire le perfectionnement du monde. "**Le travail n'est pas en soi une malédiction. Il est, explique ainsi Jean Halpérin, une conséquence inéluctable de l'imperfection du monde et de la nécessité de le maîtriser, de le perfectionner, chaque jour d'avantage. C'est parce que le monde n'a pas été créé dans sa perfection une fois pour toutes que le travail humain en est une donnée fondamentale. Et c'est à cause de la faillibilité et de la liberté humaines, éclairées dès les premières pages de la Genèse, que l'appel à la responsabilité est si pressant**"⁽¹⁵⁾

Nous allons examiner comment un tel appel à la responsabilité se manifeste dans le domaine de la justice économique et sociale, ainsi que dans celui du rapport entre l'homme et la nature. Nous parcourons pour cela successivement le *Premier* et le *Second Testament*. Si une présentation chronologique s'impose ici, c'est parce que de nombreux points abordés dans les textes du premier *corpus* ne le sont pas dans le second. Ainsi, des thèmes tels que le repos hebdo madaire, la mise en jachère, l'annulation des dettes..., qui font l'objet d'une méticuleuse attention dans la législation juive, ne sont pas repris et réinterprétés, du moins en tant que tels, dans les textes néotestamentaires. On notera toutefois qu'en rendant impossible une étude transversale, sujet par sujet, de l'éthique économique biblique, une telle solution de continuité entre les deux Testaments renseigne le lecteur attentif tout à la fois sur ce qui les relie et sur ce qui les distingue (voir encadré ci-dessous).

Continuités et différences entre le Premier et le Second Testament

Un incontestable rapport de filiation relie les deux Testaments, rapport qui est exprimé à de nombreuses reprises dans le second. Ainsi, lors du "sermon sur la montagne", à l'occasion duquel est formulé **l'esprit de la Nouvelle Alliance, Jésus prend soin de préciser qu'il est venu non pour abolir la Loi, mais pour l'"accomplir" (Mt 5, 17-19). Il reprend et complète (Mt 5, 20-48) à cette occasion certains des commandements du Décalogue édictés dans le Premier Testament (Ex 20, 1-21; Dt 5, 6-22). Autre exemple : les Evangiles synoptiques (Mt 22, 39 et 5, 43; Mc 12, 31; Lc 10, 27) désignent le Lévitique (en fait Lv 19, 18) - livre essentiellement juridique - comme leur source.** Toutefois, cette évidente proximité, cette colonne vertébrale commune, est loin de se doubler d'une identité de méthode et de style dans la façon d'aborder les problèmes. Ainsi, **le Second Testament est dépourvu de cette multitude de prescriptions concrètes - 613 lois - qui caractérisent la Torah.** Cette absence nous semble pouvoir s'expliquer par deux raisons, correspondant chacune à une vision particulière du christianisme .

La première repose sur la thèse selon laquelle le *Second Testament* prolongerait le *Premier* sans rien lui retrancher. C'est par exemple la position de l'évangéliste Matthieu, qui fait dire à Jésus que : "*pas un i, pas un point sur l'i ne passera de la Loi, que tout ne soit réalisé*" (Mt 5, 18). Dans une telle perspective, réservée *de facto* à des chrétiens judaïsants, il est évidemment inutile de rappeler les prescriptions en vigueur. Matthieu s'oppose en fait principalement à ceux qui, certes, vénèrent la Torah, mais pensent qu'il ne convient de la respecter que dans ses commandements principaux. La seconde explication, quant à elle, renvoie à la doctrine soutenant que la conversion au christianisme peut s'effectuer sans une adhésion préalable au judaïsme. Dans le cadre d'une telle approche, à laquelle on peut rattacher l'enseignement de Paul (Rm 4, 9-12) - pour qui, selon la célèbre formule, "*il n'y a ni Juifs ni Grecs, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme*" (Ga 3, 28) -, les prescriptions de la religion juive concernant notamment les jours chômés et les interdits alimentaires n'ont plus cours... sauf pour ceux qui décident de venir au christianisme en passant préalablement par le judaïsme, et que Paul met en garde (Ga 5, 3) à propos des obligations supplémentaires qu'ils devront, par là même, respecter. La prise de distance par rapport aux règles traditionnelles est telle que l'auteur de l'Epître aux Galates va même jusqu'à écrire : "*si l'Esprit vous anime, vous n'êtes plus sous la loi*" (Ga 5, 18), formulation inimaginable chez un auteur comme Matthieu.

C'est l'interprétation de Paul qui finira par prévaloir. On peut sans doute en voir les prémices chez Jérémie annonçant que la Nouvelle Alliance ne sera plus gravée sur la pierre mais inscrite sur le coeur des destinataires (Jr 31, 31-34). "*C'est pourquoi, analyse Paul Beauchamp, de grands docteurs, comme saint Augustin et saint Thomas, ont enseigné que les préceptes du "Discours sur la montagne" valaient "pour la disposition de l'esprit". Ils ne dictent pas les gestes qu'ils décrivent mais font une obligation d'aller, s'il le faut, aussi loin que ce qu'ils suggèrent, sans s'y conformer matériellement* (p161)

Sources : Paul Beauchamp, *D'une montagne à l'autre. La Loi de Dieu, Paris, Seuil, 1999.* Pierre Geoltrain (dir.), *Aux origines du christianisme, Paris, Gallimard, coll. "Folio", 2000.*

Le Premier Testament

Le *Premier Testament* manifeste le souci de prévenir l'accumulation des richesses - et donc les phénomènes d'inégalité qui en résultent -, ainsi que d'empêcher l'exploitation des êtres humains et de la nature. "Malheur, s'écrie Isaïe, à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent champ à champ, au point de prendre toute la place et de rester les seuls habitants du pays" (Is 5, 8). D'où une législation très précise portant tout à la fois sur le travail, les dettes, la propriété foncière et le repos de la terre, législation qui s'articule autour de la "*pyramide temporelle*" (16) du Shabbat et qui, de ce fait, fixe un ensemble d'obligations revenant toutes les semaines, tous les sept ans et tous les cinquante ans.

Toutes les semaines revient un jour de repos obligatoire, le **Shabbat**, durant lequel tout travail productif est prohibé. Cette interdiction, formulée dans l'Exode (20, 8-11) et dans le Deutéronome (5, 12-15), s'applique évidemment à toute famille juive, mais également à son personnel, à l'étranger de passage, ainsi qu'à ses animaux. Fondement essentiel du judaïsme (17), l'institution du Shabbat est justifiée de deux façons différentes : l'Exode invoque le septième jour de la création du monde, durant lequel Yahvé s'est reposé, tandis que le Deutéronome demande de faire mémoire de la sortie d'Égypte. Comme l'analyse Paul Beauchamp, le Shabbat est "*à la fois singulier, puisque propre à Israël, et ouvert sur l'universel, puisqu'il apporte dans tout le texte la seule mention explicite de l'étranger (...), bénéficiaire, lui aussi, du repos hebdomadaire*". Il est aussi à la fois "*tourné vers Dieu et tourné vers le prochain, puisqu'il enjoint de se souvenir de l'action libératrice de Dieu en la reproduisant envers le frère*"(18). **De telles dispositions étaient vivement critiquées par les Romains.** Ainsi, Tacite écrit à propos des Juifs, en qui il voit un peuple à part, aux rites contraires aux coutumes du reste de l'humanité: "*Comme jour de repos, ils ont choisi, dit-on, le septième, parce qu'il leur apporta la fin de leur peine ; et, comme la paresse avait pour eux des charmes, ils consacrèrent aussi la septième année à ne rien faire*"(19).

Mais le Shabbat ne concerne pas uniquement chaque septième jour. Il implique également des prescriptions pour chaque septième année. En effet, **tous les sept ans revient une "année sabbatique"** (Dt 15, 1) **durant laquelle les terres doivent être mises en jachère.** "*Pendant six ans, ordonne l'Exode (23, 10-11), tu ensemenceras tes terres et tu en engrangeras les produits. Mais, la septième année, tu les laisseras en jachère et tu en abandonneras le produit. Tes compatriotes indigents pourront s'en nourrir, et les bêtes des champs mangeront ce qu'ils auront laissé. Tu feras de même pour ta vigne et ton olivier.*" Le Lévitique (25, 2-6) reprend presque mot pour mot cet ensemble de commandements (20). Il reste toutefois à savoir comment se nourrir durant cette année de repos des champs. A cette question, Yahvé répond qu'il bénira chaque sixième année de telle sorte qu'elle permette de manger pendant trois ans (Lv 25, 21). Disposition utile, car l'absence de récolte la septième année entraîne nécessairement des conséquences négatives en termes de volume de production sur la huitième, voire la neuvième année. D'où cette précision apportée par le Lévitique (25, 22): "*Quand vous sèmerez la huitième année, vous pourrez encore manger des produits anciens jusqu'à la neuvième année ; jusqu'à ce que viennent les produits de cette année-là, vous mangerez des anciens.*"

A cette première obligation de mise en jachère, le Deutéronome (15, 1-2) ajoute celle de la remise des dettes : "Aubout de sept ans tu feras remise. Voici en quoi consiste la remise. Tout prêteur, détenteur d'un gage personnel qu'il aura obtenu de son prochain, lui en fera remise ; il n'exploitera pas son prochain ni son frère, quand celui-ci en aura appelé à Yahvé pour remise." Cet impératif de rémission des dettes n'allait évidemment pas sans difficultés, car peu de créanciers étaient spontanément disposés à prêter à l'approche de la septième année. **A propos de cette tentation du refus d'aider par un prêt quelqu'un dans le besoin, le Deutéronome (15, 9) lance cette injonction dépourvue d'ambiguïté: "Ne va pas tenir en ton coeur ces mauvais propos : "voici bientôt la septième année, l'année de remise", fermer alors ton visage à ton frère pauvre et ne rien lui donner ; il en appellerait alors à Yahvé contre toi et tu serais chargé d'un péché!"** Quant à la question du prêt en tant que tel, l'Écclésiastique (29, 1-4) fixe clairement les obligations des uns et des autres : "*Prêter à son prochain, c'est pratiquer la miséricorde. (...) Sache prêter à ton prochain lorsqu'il est dans le besoin ; à ton tour restitue au temps convenu. (...) Beaucoup traitent un prêt comme une aubaine et mettent dans la gêne ceux qui les ont aidés.*"

Toutefois, les années sabbatiques ne constituent pas le sommet de la "pyramide temporelle du Shabbat". Le Lévitique (25, 8-19) indique en effet qu'elles doivent être complétées, **tous les cinquante ans, par une année jubilaire qui, à la mise en jachère et à la rémission des dettes, ajoute l'affranchissement général des personnes (21) et des biens. Dit autrement, chacun retourne dans son clan et rentre dans son patrimoine.** Une théorie (et une pratique) des prix vient compléter ces obligations, théorie selon laquelle **le prix d'un bien foncier est déterminé par le nombre d'années (et donc de récoltes) restant à courir avant le prochain Jubilé.** Ainsi, le Lévitique (25, 15-16) enseigne : *"C'est en fonction du nombre d'années écoulées depuis le Jubilé que tu achèteras à ton compatriote ; c'est en fonction du nombre d'années productives qu'il te fixera le prix de vente. Plus sera grand le nombre d'années, plus tu augmenteras le prix, moins il y aura d'années, plus tu le réduiras, car c'est un certain nombre de récoltes qu'il te vend."* En termes modernes, plutôt que de parler d'achat *stricto sensu*, on dirait plutôt, comme le fait Jacques Goldberg, qu'il s'agit d'une *"location ferme de durée limitée, entièrement payée d'avance"* » (22)

Comme on l'aura compris, **les années sabbatiques et jubilaires sont destinées à désaliéner l'individu et la société de l'emprise des actions et des décisions passées.** Mais ce processus de "remise à zéro" s'opère néanmoins de façon quelque peu différente selon le type d'année sainte considéré. En effet, si tous ces commandements ont pour but de lever les hypothèques que le passé fait peser sur le présent et, ainsi, d'aider l'histoire à recommencer tous les sept ans sur de nouvelles bases, il faut toutefois noter, comme le fait Stéphane Mosès, que *"sans la référence à un donné originel, comme dans le Jubilé, ce renouvellement du temps risquerait de se payer par un incessant processus de dégradation. D'où l'instauration du Jubilé qui, tout en reprenant l'essentiel des lois de l'année sabbatique, vient en corriger la dimension anarchique en invitant l'ensemble de la société à revenir, tous les cinquante ans, à un état originel"*(23). On notera toutefois que, l'année du Jubilé (cinquantième année) suivant la septième année sabbatique (quarante-neuvième année) d'un cycle jubilaire, les prescriptions de cette dernière s'applique donc deux années de suite, conjonction qui n'est évidemment pas de nature à en faciliter la mise en oeuvre.

Reste que la justice sociale ne doit pas s'appliquer seulement à intervalles réguliers. C'est la raison pour laquelle le *Premier Testament* édicte un certain nombre de principes devant s'appliquer au jour le jour. **Ainsi le Deutéronome proscrit-il toute forme d'exploitation : "Tu n'exploiteras pas le salarié humble et pauvre, qu'il soit d'entre tes frères ou en résidence chez toi. Chaque jour tu lui donneras son salaire, sans laisser le soleil se coucher sur cette dette ; car il est pauvre et attend impatiemment ce salaire"** (Dt 24, 14-15) Cette obligation, également édictée dans le Lévitique (19, 13), concerne donc à la fois la rémunération du travail et sa durée. Quant à la question de la mise en gage, le Deutéronome est extrêmement strict. Non seulement il interdit de prendre en gage certains instruments de travail tels qu'un moulin ou une meule, car *"ce serait prendre la vie en gage"* (Dt 24, 6), mais encore il fixe les conditions de restitution du gage : *"Si tu prêtes à gage à ton prochain, tu n'entreras pas dans sa maison pour saisir le gage, quel qu'il soit. Tu te tiendras dehors et l'homme auquel tu prêtes t'apportera le gage dehors. Et si c'est un homme d'humble condition, tu n'iras pas te coucher en gardant son gage ; tu le lui rendras au coucher du soleil, il se couchera dans son manteau, il te bénira, et ce sera une bonne action"* (Dt 24, 10-13).

Mais l'inégalité économique engendre aussi des inégalités politiques, auxquelles le Premier Testament est sensible. C'est ainsi que, parmi les proverbes de Salomon, on trouve celui-ci : *"La fortune du riche, voilà sa place forte! Le mal des petits, c'est leur indigence"* (Pr 10, 15). Comme le commente Edouard Dommen, la place forte dont il est question n'est pas à comprendre dans le sens de refuge mais dans celui de base à partir de laquelle le riche peut conquérir la campagne environnante et, plus généralement, façonner l'économie dans un sens favorable à ses intérêts. *"Le point de départ détermine (donc) qui seront les bénéficiaires de l'accumulation et les victimes de l'exclusion qui suivront fatalement"*(24)

Mises en regard les unes des autres, ces prescriptions constituent, si l'on ne craint pas d'employer une expression anachronique, un véritable code de "bonne gouvernance économique". Un code délibérément " de gauche ", révolutionnaire, en conflit ouvert avec l'ordre des puissants. C'est sans doute André Néher qui résume le mieux ce caractère subversif du *Premier Testament* lorsqu'il écrit : *"C'est (...) du côté de la révolte, des droits inaliénables du pauvre à la richesse, de l'affamé au pain et au surplus, du réfugié au gîte et à la sécurité, du paria à l'égalité"*

et à l'autonomie, que se situe le prophétisme, non du côté de la formulation théorique de ces droits, mais du côté de l'effort créateur pour les faire pénétrer dans la réalité sociale, les sociétés établies dussent-elles en craquer(25). Exprimée en une formule, la loi de Moïse et ses interprétations semblent "taillées à la mesure des indigents, des métèques et des esclaves" (26) .

Le Second Testament

Si le **Second Testament** ne recèle aucune législation précise destinée à régir la vie économique dans son ensemble, il n'est pas pour autant silencieux sur certaines dimensions de celle-ci. Les textes néotestamentaires insistent en fait **principalement sur l'affaiblissement, voire la perversion du sens moral que risque d'engendrer la possession de richesses.**

Il est d'ailleurs significatif à ce titre que **seul l'argent - en raison sans doute du caractère infini du désir d'accumulation qu'il suscite (27) et de sa fluidité, qui lui permet de s'immiscer au coeur de l'ensemble des rapports interindividuels - soit présenté comme rival de Dieu. Ainsi, Matthieu (6, 24) et Luc (16, 13) enseignent que, tout comme un serviteur ne peut servir deux maîtres sans en aimer un et mépriser l'autre, aucun être humain ne peut servir Dieu et l'argent.** "Le danger des richesses" est d'ailleurs un titre (significativement) utilisé dans les trois Evangiles synoptiques (Mt 19, 23-26; Mc 10, 23-27; Lc 18, 24-27).

Cette **mise en garde** sur les effets pervers de la richesse est **parfaitement illustrée par l'histoire d'un homme vertueux qui demande à Jésus comment avoir la vie éternelle. Après s'être assuré qu'il respectait les commandements, ce dernier lui dit de vendre ses biens, d'en distribuer le produit aux pauvres et de le suivre.** "Mais à ses mots, écrit Luc, il devient tout triste car il était fort riche" (Lc 18, 23). D'où cette leçon qu'en tire Jésus, en usant d'une métaphore qui est passée à la postérité: "**Comme il est difficile à ceux qui ont des richesses de pénétrer dans le Royaume de Dieu! Oui, il est plus facile à un chameau de passer par un trou d'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu!**" (Lc 18, 24-25).

La même leçon, mais en plus cinglante car elle concerne des personnes à la moralité douteuse, se retrouve dans la parabole du pauvre Lazare (Lc 16, 19-30). Celle-ci met en scène un mendiant nommé Lazare gisant près du portail d'un homme riche qui lui refuse l'aumône. Lazare meurt et est emporté au Paradis, tandis que le riche se retrouve en Enfer. Ce dernier, songeant au malheur qui guette ses frères encore vivants et dont le mode de vie est semblable à celui qu'il a lui-même mené, supplie alors Abraham dLazare les avertir du danger qui les menace. La réponse du père du monothéisme tombe comme un couperet : "**Du moment qu'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, même si quelqu'un ressuscite d'entre les morts, ils ne seront pas convaincus.**"

Une telle parabole fait naturellement penser à cette condamnation qui **suit les Béatitudes : "Malheur à vous, les riches! Car vous avez votre consolation"** (Lc 6, 24). Il n'en reste pas moins que c'est sans aucun doute saint Jacques qui stigmatise le mieux la chute morale à laquelle entraîne l'amour (immodéré) des richesses. Dans un passage célèbre de son Epître, il écrit ces phrases sans appel qui méritent d'être rapportées *in extenso* : "**Supposez qu'il entre dans votre assemblée un homme à bague d'or, en habit resplendissant, et qu'il entre aussi un pauvre en habit malpropre. Vous tournez vos regards vers celui qui porte l'habit resplendissant et vous lui dites : "Toi, assieds-toi ici, à la place d'honneur." Quant au pauvre, vous lui dites : "Toi, tiens-toi là debout", ou bien : "Assieds-toi au bas de mon escabeau." Ne portez-vous pas en vous-mêmes un jugement, ne devenez-vous pas des juges aux pensées perverses ? (...) Eh bien, maintenant! vous qui dites : "Aujourd'hui ou demain, nous irons dans telle ville, nous y passerons l'année, nous ferons du commerce et nous gagnerons de l'argent!" Vous qui ne savez pas ce que vous deviendrez demain : vous êtes une vapeur qui paraît un instant, puis disparaît. (...) Eh bien, maintenant, les riches! Pleurez, hurlez sur les malheurs qui vont vous arriver. Votre richesse est pourrie, vos vêtements sont rongés par les vers. Votre or et votre argent sont rouillés, et leur rouille témoignera contre vous : elle dévorera vos chairs ; c'est un feu que vous avez thésaurisé dans les derniers jours! Voyez : le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, crie, et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur des Armées.**"

On comprend mieux, à la lecture de ces textes, cette **exigence radicale présente au coeur du Second Testament** : **"Vendez vos biens, et donnez-les en aumônes. (...) Car où est votre trésor, là aussi sera votre coeur"** (Lc 12, 33-34).

Il n'en reste pas moins que prendre à la lettre **une telle injonction sans intégrer la dimension collective qu'elle suppose conduit à en manquer le sens profond** et, pour tout dire, à demeurer aveugle à sa **véritable radicalité sociale** et politique. **Un tel texte ne peut en effet être lu en faisant abstraction du dessein dans lequel il s'inscrit, qui est de bâtir un monde plus juste et plus fraternel.** Hors de cette perspective, quel sens y aurait-il en effet, pour quelqu'un, de vendre, isolément, ses biens et d'en distribuer le produit aux pauvres ? Pour qu'une telle décision soit susceptible de changer la face des choses - d'enclencher un cercle mimétique vertueux -, il faut nécessairement qu'elle soit adoptée, sinon par tous les membres d'une collectivité, du moins par des groupes d'hommes et de femmes suffisamment larges pour être en mesure de suivre un mode de vie fondé sur une logique en rupture avec l'ordre dominant. Ce que l'évangéliste cherche à impulser **à travers le commandement de la vente des biens individuels, c'est une modification radicale des rapports entre les personnes, c'est l'émergence d'une morale collective nouvelle telle que celle qu'adoptèrent les premières communautés chrétiennes décrites** (certes, avec une certaine dose de complaisance) dans les Actes des Apôtres (2, 42-47; 4, 32-36; 5, 12-15).

Ainsi, **la première d'entre elles, établie à Jérusalem, vivait sur le principe de la mise en commun complète des ressources.** Aucun de ses membres n'était dans le besoin *"car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des Apôtres. On distribuait alors à chacun selon ses besoins"* (Ac 4, 34-35). Il n'en reste pas moins qu'il ne s'agissait nullement d'une obligation absolue. C'est ce que montre, d'une certaine façon, l'histoire de deux époux, Ananie et Saphire, qui, ayant vendu une propriété, décidèrent d'un commun accord de cacher une partie du produit de la vente et de remettre le reste à la communauté. Pierre s'en aperçut et admonesta les époux, non pour avoir voulu garder une partie de leur bien, mais pour avoir menti à Dieu, car, expliqua-t-il : *"Quand tu avais ton bien, n'étais-tu pas libre de le garder, et quand tu l'as vendu, ne pouvais-tu disposer du prix à ton gré?"* (Ac 5, 4). A travers cette anecdote, l'évangéliste nous permet de comprendre que, même dans une société où l'éthique collective et l'éthique individuelle se superposent, il existe toujours différents arrangements institutionnels envisageables, par exemple concernant le droit de propriété.

Et c'est ainsi que, au sein de **la communauté de Corinthe, les biens n'étaient pas mis en commun mais chacun était invité à venir en aide à son frère dans la difficulté.** C'est ce que recommande Paul lorsqu'il écrit, dans sa Deuxième lettre aux Corinthiens : *"il ne s'agit point, pour soulager les autres, de vous réduire à la gêne ; ce qu'il faut, c'est l'égalité. Dans le cas présent, votre superflu pourvoit à leur dénuement, pour que leur superflu pourvoie un jour à votre dénuement. Ainsi, régnera l'égalité, selon ce qui est écrit : "Celui qui avait beaucoup recueilli n'eut rien de trop, et celui qui avait peu recueilli ne manqua de rien"* (8, 13-15). Plus généralement encore, pour Paul, la possession de biens matériels ne pose pas problème si l'on adopte une morale dialectique du type de celle qu'il propose, à savoir user de toute chose comme n'en usant pas (I Cor, 7, 29-31).

De tels exemples permettent de mieux saisir comment la vie économique est indissociable du plan du Salut, plan dans lequel elle doit pouvoir entrer afin d'y trouver des règles morales, mais également auquel elle doit pouvoir contribuer en aidant à façonner un monde plus juste et plus humain, un monde conforme au plan divin (28).

Ainsi que l'analyse Roger Mehl, l'Evangile **ne constitue pas un "message social" au sens strict de l'expression, mais agit comme une "exigence sociale".** De fait, on ne trouve dans l'Evangile aucun programme global d'organisation économique et sociale. Pour autant, *"en nous rappelant avec insistance que le Royaume vient, il nous exhorte à ne pas tolérer le désordre établi, et à dresser partout des signes qui attestent le sérieux de notre attente du Royaume"*. Or, une telle attente interdit de se comporter comme si le *"monde était livré à la pesanteur de ses déterminismes"* (29) S'agit-il alors d'une démarche politique ? *"Si (...) nous entendons par action politique le rassemblement d'hommes résolus à faire passer dans les rapports humains et les structures qui les régissent l'idéal qu'ils ont entrevu, au besoin en s'opposant aux structures qui y font obstacle,* analyse Jean-Claude Dhotel, (alors) *Jésus s'est engagé le plus nettement dans une telle action* (30) . Les actions se fondant sur ce type d'analyse sont nombreuses. On pense notamment, pour la période récente, aux théologiens de la libération d'Amérique latine.

Mais on pourrait également, en remontant un peu le temps, citer Jean Jaurès qui, dans un texte étonnant, explique que *"le socialisme, en même temps qu'il serait une révolution matérielle et morale, serait une révolution religieuse"*, après avoir pris soin de préciser que *"le socialisme pourra renouveler et prolonger dans l'humanité l'esprit du Christ"*(31)

Conclusion

Comme on peut aisément le constater, au-delà de leurs différences, le Premier et le Second Testament se rejoignent dans une commune exigence : mettre la vie économique au service de l'épanouissement de la personne humaine. A une époque où, malgré un niveau de richesse jamais égalé dans l'histoire (32) , plus de 1,2 milliard d'êtres humains survivent avec moins de 1 dollar par jour(33)et où l'activité économique bouleverse le climat et détruit la biosphère, qui peut soutenir qu'un tel objectif - bien que plusieurs fois millénaire - n'est pas en mesure de dessiner une perspective souhaitable pour les prochaines décennies ? En appelant à soumettre la vie économique à des normes qu'elle ne saurait spontanément produire, à un rythme qui lui est exogène, **l'éthique économique biblique nous invite ainsi à refuser l'idolâtrie des faux déterminismes imposés par les puissants et nous remémore que le sens ultime de la vie individuelle et collective ne saurait résider dans la seule accumulation infinie de richesses.**

C'est ainsi que, par exemple, le Jubilé et les années sabbatiques peuvent être interprétés, par l'arrêt de la production qu'ils imposent, comme des dispositifs mettant en évidence le primat des rapports sociaux sur le lien économique mais aussi, par la remise des dettes et l'affranchissement des biens exigés, comme une législation antitrust rétablissant, à intervalles réguliers, l'efficacité économique par la restauration de la concurrence (34) . On pourrait également citer la doctrine chrétienne de la destination universelle des biens, qui fait de la propriété privée, certes un droit naturel, mais un droit naturel secondaire par rapport à celui, plus fondamental, que détient chaque être humain de pouvoir bénéficier des biens terrestres. En termes plus modernes, l'intérêt privé ne saurait s'opposer à l'intérêt général (35)

L'éthique économique biblique peut donc être reformulée et adaptée aux réalités contemporaines de nombreuses manières. On se contera de citer ici deux auteurs. François Perroux, tout d'abord, qui, avec sa notion d'économie "de tout l'homme et de tous les hommes", propose comme objectif à l'économie de couvrir les besoins fondamentaux, matériels et immatériels, des êtres humains ; et Michael Walzer, ensuite, dont la théorie de l'"égalité complexe" invite à répartir chaque type de bien selon un principe d'égalité particulier (36) Mais l'éthique biblique est également à la base de nombreuses initiatives. La plus célèbre d'entre elles est probablement la demande d'annulation de la dette des pays pauvres, initiative d'origine chrétienne impulsée au cours des années 1990 et significativement dénommée "Jubilé 2000" (37)

Certes, d'autres traditions de pensée développent des analyses et formulent des recommandations à certains égards comparables à celles que nous venons d'examiner. Ainsi en est-il, par exemple, du Véda, textes sacrés de l'Inde ancienne, qui place la dette au fondement de sa vision du monde (38) . C'est simplement la preuve que les principes universels peuvent être atteints par différents chemins (39) ; c'est, pour le dire à la manière de Michael Walzer (40) la démonstration que la "moralité épaisse" - expression qui désigne une éthique incarnée dans les règles et les coutumes d'une société particulière - précède toujours la "moralité fine", à savoir, pour faire bref, un code universel, restreint et accessible à tous.

Notes

- (2) Voir Amartya Sen, *Ethique et Economie*, Paris, PUF, coll. "Philosophie morale", 1993, p.5-29.
- (3) Kautilya, *Traité du politique. Arthashastra*, Paris, Pocket, coll. "Agora", 2005.
- (4) Voir Nelly Hansson, "Présentation", in Colloque des intellectuels juifs (coll.), *Ethique du Jubilé. Vers une réparation du monde ?*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 14..
- (6) Voir Henri Bergson, *Les Deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF, coll. "Quadrige", 1984, p.76-78 (1re éd., 1932).
- (7) Jean Halpérin, "Avant-propos", in *Ethique du Jubilé, op. cit.*, p. 9..
- (10) Norberto Bobbio, *Droite et Gauche*, Paris, Seuil, 1996, p. 148.
- (11) Raymond Aron, *Etudes politiques*, Paris, Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 1972, p. 85.
- (12) Paul Ricoeur, "Préface", in Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, coll. "Agora", 1988, p. 23. Une thèse semblable est développée dans Martine Leibovici, *Hannah Arendt*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. "Biographies", 2000, p. 213, et dans Jean-Claude Eslin, *Hannah Arendt. L'obligée du monde*, Paris, Michalon, coll. "Le bien commun", 2000, p. 87.
- (13) Claude Tresmontant, *Essai sur la pensée hébraïque*, Paris, Cerf, 1953, p. 66.
- (14) En vue d'observer la plus parfaite neutralité religieuse, nous avons retenu ici les termes *Premier Testament* et *Second Testament* qui, à la différence d'*Ancien* et de *Nouveau Testament*, ne sont porteurs d'aucune connotation confessionnelle.
- (15) Jean Halpérin, "Le judaïsme", in *Travail, cultures, religions*, Paris, Anthropos, 1983, p. 55.
- (16) André Néher, "Le rôle du prophétisme...", *op. cit.*, p. 9.64-8.
- (17) Le respect du Shabbat n'a rien d'un commandement souple, puisque celui qui le transgresse peut être condamné à la lapidation (Ex 31, 14 et Nb 15, 32-36)!
- (18) Paul Beauchamp, *D'une montagne à l'autre. La Loi de Dieu*, Paris, Seuil, 1999, p. 40.
- (19) Tacite, *Histoires*, vol. 4., Paris, Les Belles Lettres, coll. "Budé", 1921, p. 378.
- (20) Sur la signification proprement métaphysique de ces *mitsvot*, on lira Catherine Chalié, *L'Alliance avec la nature*, Paris, Cerf, coll. "La nuit surveillée", 1989, en particulier le chapitre 4.
- (21) On rappellera que les esclaves hébreux devaient être libérés la septième année de leur servage, et cela indépendamment de toute année sabbatique.
- (22) Jacques Goldberg, "Leçon talmudique. Le cas de Jérusalem", in *Ethique du Jubilé, op. cit.*, 2005, p.47.
- (23) Stéphane Mosès, "Shabbat, année sabbatique, Jubilé", in *Ethique du Jubilé, op. cit.*, p. 175.
- (24) Edouard Dommen, "Le Jubilé face aux dettes insupportables", in *Ethique du Jubilé, op. cit.*, p. 99.
- (25) André Néher, "Le rôle du prophétisme...", *op. cit.*, p. 9.64-6.
- (26) *Ibid.*, p. 9.64-6.
- (27) C'est sur cette base qu'Aristote condamne la chrématistique.
- (28) Voir Dominique Chenu, "Economie et promesse", in *L'Encyclopédie française*, t. IX, *L'Univers économique et social, op. cit.*, p. 11.
- (29) Roger Mehl, "Problèmes économiques et espérance du Royaume", in *L'Encyclopédie française*, t. IX, *op. cit.*, p. 16.
- (30) Jean-Claude Dhotel, " Tout l'homme, tous les hommes. Fondements évangéliques du développement humain ", supplément à *Vie chrétienne*, nov. 1970, n° 131, p. 32.

- (31) Jean Jaurès, *La Question religieuse et le socialisme*, Paris, Minuit, 1959, respectivement p. 48 et p. 40.
- (32) Au cours du dernier demi-siècle, le PIB mondial est passé de 5 336 à 33 725 milliards de dollars, soit une évolution de 2 113 à 5 708 dollars par tête. Voir Angus Maddison, *L'Economie mondiale. Une perspective millénaire*, Paris, OCDE, 2001, p. 17 et 280. Il s'agit d'une évaluation en dollars internationaux de 1990.
- (33) Voir Pnud, *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, Paris, Economica, 2003, p. 40-41. Signalons à ce propos, afin d'éviter toute mésinterprétation, que vivre avec 1 dollar par jour ne signifie pas, dans ces statistiques, pouvoir acheter dans un pays donné ce que permettrait la conversion d'une unité de la monnaie américaine en devises locales mais, ce qui est bien différent, vivre avec l'équivalent de ce que 1 dollar américain permet d'acheter aux Etats-Unis.
- (34) Voir Jacob Rosenberg et Avi Weiss, "The Jubilee as antitrust legislation", in *Dettes et Jubilés. Imprimer un rythme à l'économie*, Observatoire de la Finance, *Finance et bien commun*, supplément n°1, 1999, p. 35-39; et Jean-Claude Lavigne, "The Jubilee : binding and unbinding, For an economy of relations, not of enslavement", in *Dettes et Jubilés, op. cit.*, p. 129-135.
- (35) Voir Manfred Spieker, "La destination universelle des biens : la contribution de la doctrine sociale de l'Eglise à une économie du Jubilé", in *Dettes et Jubilés, op. cit.*, p. 103-111.
- (36) Pour une présentation de ces deux auteurs, voir Jean-Paul Maréchal, *Ethique et Economie. Une opposition artificielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. "L'univers des normes", 2005, partie 2.
- (37) Sur l'histoire de cette démarche et les propositions qu'elle contenait, on lira Martin Dent, "Jubilee 2000: a new start for the debt-ridden developing world", in *Dettes et Jubilés, op. cit.*, p. 145-161.
- (38) Voir Jean-Marie Thiveaud, "Dettes, dépôt, alliance, confiance, aumône, charité dans les traditions religieuses", in *Dettes et Jubilés, op. cit.*, p. 63-72.
- (39) On lira à ce propos Amartya Sen, *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, coll. "Manuels Payot", 2005.
- (40) Voir Michael Walzer, *Morale maximale, morale minimale*, Paris, Bayard, 2004.

IV SOURCES

<https://editions-globe.com/decouvrez-linterview-de-jessica-bruder/>

<https://www.grazia.fr/news-et-societe/societe/nomadland-de-jessica-bruder-des-routes-et-des-hommes-122952.html#item=1>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_des_subprimes

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/comment-crise-a-t-elle-commence#>

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/comment-crise-s-est-elle-propagee>

www.jessicabruder.com

www.inegalites.fr site de l'observatoire des inégalités

<https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2005-3-page-66.htm>